

Publié le 14 mars 2018

Martinique Énergies Nouvelles : rattraper le retard à l'allumage !

Titulaire de l'habilitation « énergie », la Martinique veut atteindre les objectifs ambitieux fixés par la loi. À la faveur du nouveau paysage dessiné par la mutation institutionnelle de l'île, la Spl Martinique Énergies Nouvelles a l'ambition d'être le bras opérationnel des collectivités en la matière.



Renforcer l'**autonomie énergétique** du territoire et s'attaquer à une dépendance aux énergies fossiles qui atteint les 97 %... Tel est le challenge que la Martinique — île de 383 000 habitants devenue collectivité territoriale en 2015 — doit aujourd'hui relever pour atteindre les objectifs fixés par la loi, et ce, dans un nouveau paysage de l'énergie conjointement peint par des acteurs institutionnels (EDF, Ademe, Smem*, CTM**) et économiques (entreprises de plus en plus innovantes).

Créée en 2014 sous l'impulsion du [Smem](#), la Société publique locale Martinique Énergies Nouvelles (MEN) entend bien s'y positionner comme le bras armé des collectivités. Rassemblant le Syndicat

martiniquais de traitement et de valorisation des déchets, la Communauté d'agglomération (CA) Espace Sud Martinique et la CA du Pays Nord Martinique, la Spl veut ainsi « *impulser une démarche bioénergétique innovante et exemplaire* », résume son directeur, **Saturnin Dokoui**.

La voie verte ouverte

Certes, la Martinique accuse du retard en la matière. « *Mais l'île dispose de potentiels incontestables* », garantit le directeur. Plusieurs collectivités viennent ainsi de diffuser un appel à projets en faveur de l'éolien, tandis qu'Espace Sud Martinique se lance dans la **micro-hydroélectricité**. La **géothermie** est également à l'étude sous maîtrise d'ouvrage publique. Enfin, il y a la valorisation des déchets par la **méthanisation** à la ferme. Par ailleurs, une production à partir de l'énergie thermique de mer ainsi que des centrales fonctionnant au bioéthanol de canne à sucre sont aussi dans les cartons. La voie verte semble bien ouverte.

« *Reste qu'une pondération plus équitable des critères de la **Commission de régulation de l'énergie** serait la bienvenue afin de la rendre plus praticable* », tempère Saturnin Dokoui pour qui « *l'objectif de 50 % d'ENR à l'horizon 2020 sera[it] difficile à atteindre, qui plus est, dans une zone non interconnectée où la limite d'injection d'électricité sur le réseau est fixée à 30 %* ». L'innovation sera, à n'en point douter, la clé du succès.

L'interconnexion avec une future unité géothermique située sur l'île voisine de la Dominique pourrait également desserrer la contrainte, inhérente aux risques de l'isolement insulaire.

*SMEM : Syndicat mixte d'électricité de la Martinique

**CTM : Collectivité territoriale de Martinique



Commune du Robert - École Pointe Lynch. © Spl MEN